

Monique Bénard
Novembre 2022
Atelier écriture
Vous avez dit écologie ?

C'est un trou de verdure où chante une rivière, accrochant follement aux herbes des haillons d'argent . On s'y rend à pied par un chemin secret, guidé par le soleil et le bruit des oiseaux, il faut le mériter, de bosquets en bosquets, on y cueille des fruits défendus selon les saisons, les prunelles bleues, si tentantes mais si âpres, que ma langue s'en souvient encore, bien après mon retour!

J'ai mes habitudes et au fil des saisons, je me goinfre de mûres, me tachant les mains de leur encre bleue, ou je ramasse les noix fraîchement sorties de leurs bogues, ce qui, dans les deux cas, trahit mes larcins!

Je cueille quelques branches de "Bonnets Carrés», ces petites lanternes rouges et jaunes forment un bouquet du plus bel effet, je le ramène avec fierté à la maison, témoin de mon escapade. Au printemps les églantines m'offrent une symphonie de rose. Avec mille précautions, j'en cueille quelques-unes ignorant les épines. Enfin j'arrive à la rivière qui berce mes rêves, cette belle insaisissable se faufile sous le vieux pont de pierre, tellement vieux que les valérianes l'ont envahi A ses bords des herbes folles se balancent, en liberté et les pissenlits dispersent leur fleurs floconneuse au gré du vent . Sous le saule qui pleure, j'installe ma couchette et je vois le ciel avec sa cohorte de nuages. Un écureuil passe étonné de me voir et des merles chantent au-dessus de ma tête. Un papillon aux couleurs chatoyantes s'installe sur les valérianes pourpres. La rivière coule vers sa destinée et moi je rêve je suis au paradis, j'ai dix ans.

C'était il y a bien longtemps, on ne parlait pas d'écologie. La nature était respectée et mystérieuse, on la découvrait au fil des saisons.

Aujourd'hui, ma rivière ne chante plus, seul un petit filet d'eau atteste de sa présence, le petit chemin a disparu, les haies arrachées, le pont reconstruit, sans âme, pour laisser passer les gros engins agricoles. Plus de bosquets, les parcelles sont à nu, d'un seul tenant et bordent le lit de la rivière au plus près, pas une once de place perdue, tout est cultivable. Un seul agriculteur emblave les terres et grâce aux subventions de l'état ou à cause de ces subventions (la PAC), et aux aides accordées pour l'achat du matériel, il sème du maïs. Cette plante demande beaucoup d'eau, il la puise dans la rivière. Mais la sécheresse s'installe durablement, il n'y a plus d'eau dans la rivière, le maïs n'a plus beaucoup de poupées à offrir et l'agriculteur récolte à perte. Afin de respecter la rotation des cultures l'année suivante il sème le maïs dans un autre champ, et fait installer un système d'irrigation, qui épuise la nappe phréatique, qu'importe il touchera ses aides, puisqu'il y a droit. Il faut bien vivre.

Agriculture intensive, produire toujours plus, (engrais) toujours plus propre (désherbants) est-ce un miroir aux alouettes ?

Ce n'est qu'un petit exemple, on pourrait parler des forêts, de l'élevage, de tout ce qui fait nos campagnes.

Aujourd'hui tout le monde s'affole, les experts, les médias, les politiciens, des études en tout genre nous condamnent, nous culpabilisent. La P A C , après avoir encouragé le monde agricole dans des voies inappropriées pourrait-t-elle faire marche arrière ?

Retrouverons-nous nos trous de verdure, nos rivières à anguilles, nos chemins creux ?

Quelques notes page suivante

La **PAC**, c'est la Politique agricole commune à tous les États membres de l'Union européenne. Cette politique a été mise en place en 1962, avec pour objectif initial d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la

sécurité alimentaire, depuis différents remaniement ont eu lieu .Elle est revue régulièrement et on entre dans une nouvelle réglementation pour 2023-2027

Au sein de la PAC il existe

- le D P B:(aides versées en fonction des surfaces)
- le B C A E (aides accordées en fonction des bonnes conditions agricole et environnementales)

Les aides accordées sont aussi en fonction des produits cultivés et varient selon les années.

➤ **Maintien** des éléments de paysage et interdiction de taille de haies et arbre à certaines périodes

➤ **Maintien :**

- des haies \leq 10m Bonus Haies (7 €/ha) si plantation
- Bosquets entre 10 et 50 ares
- Mares entre 10 et 50 ares

➤ **Création d'une bande tampon :**

\geq 5m [décision française] le long des cours d'eau

\geq 1m [décision française] le long des canaux d'irrigation ou des fossés